

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Le quatorze septembre deux mille vingt-six à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le sept septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, M. COURADET Sébastien, Mme DARETS Marie-Pierre, M. BALASQUE Didier, M. MICHONNET Jean-Luc, Mme GUITARD Véronique, M. CHOQUET Joël, M. SORET Jean-Michel, Mme LACOSTE Hélène, Mme GUÉRAÇAGUE Isabelle, Mme TOUZET Virginie, M. VIGNAU-ESPINE Jérôme, Mme MARRACQ Véronique, M. SY Baba, M. SAPALLY Benoît.

REPRÉSENTÉS : Mme GARROCC Anne-Marie (pouvoir à Mme DARETS Marie-Pierre), Mme LABAT Gabrielle (pouvoir à Mme LACOSTE Hélène), Mme DANASTAS Elisa (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange)

EXCUSÉ : M. DELOT Philippe.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUITARD Véronique.

Délibération n°68-09-26 : Administration générale - Convention d'accès des écoles de Bénégjacq à la piscine Nayeio 2026/2027

Madame la Maire informe que la Commune de Bénégjacq a reçu en Mairie un mail de la part de la Communauté de Communes du Pays de Nay nous indiquant qu'il était nécessaire de reconduire la convention d'accès à la piscine Nayeio pour les écoles de la Commune (Michel Verdier – Notre Dame). La présente convention qui nous est parvenue concerne ainsi l'année scolaire 2026-2027.

Elle propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour que la Commune de Bénégjacq reconduise la convention.

Après avoir donné lecture de la convention au Conseil Municipal,

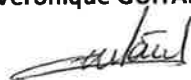
Où l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **Autorise** Madame la Maire à procéder à la signature de la convention d'accès à la piscine Nayeio pour les écoles de Bénégjacq au titre de l'année scolaire 2026/2027
- **Charge** Madame la Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires sur le sujet

Ainsi fait et délibéré à Bénégjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Véronique GUITARD



La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouztet

